

Limoges, le 23 mai 2022

Cité éducative de Limoges – quartier de Beaubreuil

APPEL A PROJETS « Cité éducative de Beaubreuil été 2022 »

Ouvert jusqu'au 7/06/2022

Le quartier de Beaubreuil a été labellisé « Cité éducative » le 29 janvier 2022 pour une période de 3 ans. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

INTENTIONS DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE BEAUBREUIL

La Cité éducative de Beaubreuil repose sur trois axes stratégiques, à savoir :

- 1) Fédérer les acteurs pour la réussite des enfants, des jeunes et conforter le rôle de l'école
 - Associer l'ensemble des acteurs au profit de la cohérence et de la réussite des parcours des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans.
 - Répondre aux besoins des plus fragiles notamment avec l'accompagnement à la scolarité, une ouverture culturelle, le renforcement des compétences dans le numérique, un accès aux activités sportives et des actions autour de la citoyenneté.
- 2) Promouvoir la continuité éducative comme une dynamique nouvelle en faveur de la cohérence des parcours et de la réussite
 - Créer les conditions de la continuité éducative dans le parcours des enfants et des jeunes, jusqu'à leur insertion professionnelle.
 - Mettre en œuvre une politique partenariale spécifique à l'attention des jeunes en décrochage scolaire et sans solution d'emploi.
- 3) Ouvrir le champ des possibles en accompagnant les jeunes vers l'émancipation et l'insertion
 - Créer ou trouver des formes de mise en relation entre les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs et pour faciliter la mobilité des jeunes sur le territoire et leur permettre de disposer des ressources pour réussir leur insertion sociale et professionnelle.
 - Apporter un accompagnement concret et des réponses aux jeunes de 16 à 25 ans qui terminent leur parcours éducatif ou qui ont terminé leur scolarité ou l'ont interrompue depuis une période plus ou moins longue, et qui sont à la recherche de nouvelles opportunités d'insertion sociale et professionnelle.

ORIENTATION DE L'APPEL À PROJETS

Lors de ce 1^{er} appel à projets de la cité éducative pour la période estivale (du 1^{er} juillet au 15 septembre 2022), une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- La découverte du patrimoine limousin
- La découverte de spectacles vivants
- Des activités sportives de pleine nature
- Un soutien à la parentalité
- Un accompagnement à la scolarité en lien avec un dispositif « Stages de réussite » ou « Ecole ouverte » des établissements scolaires ou « Colos apprenantes » des structures jeunesse.
- La prise en compte du public féminin afin de tendre vers une mixité de genre

Seul le quartier de Beaubreuil est concerné par cette opération qui se déroulera du 1^{er} juillet au 15 septembre 2022. Les projets attendus devront s'adresser au public de la cité éducative c'est-à-dire les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents. Les porteurs veilleront particulièrement à proposer une offre au public des 16-25 ans et à prévoir des activités favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes.

ENGAGEMENTS

Promouvoir et faire respecter toutes les valeurs de la République

Comme pour les autres actions financées par le ministère de la Ville, les porteurs qui seront soutenus à ce titre, s'engageront à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

La communication

Tout porteur financé au titre « Cité éducative de Beaubreuil été 2022 » devra mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, son site internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître l'action dans le cadre de la programmation estivale (mobilisation des médias de quartiers, utilisation du logo « Les Cités éducatives » sur les différents supports de communication).

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI

Une revue de projet annuelle de la cité éducative doit être transmise à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui pilote le programme au niveau central. Un tableau comportant 2 onglets (tableau quantitatif et tableau qualitatif) et permettant de recueillir les éléments nécessaires est joint en annexe. Aussi, les porteurs de projets ayant été subventionnés au travers de l'appel à projets « Cité éducative de Beaubreuil – été 2022 » devront nous faire parvenir à la fin de la réalisation de l'action et **au plus tard le 20 septembre 2022** ce tableau complété à l'adresse : stephanie.magne@ac-limoges.fr

MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de demandes de subvention devront être déposés sur le portail Dauphin.

Cet espace est accessible par les usagers à l'adresse suivante : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les porteurs peuvent également accéder à ce portail sur le site de l'ANCT, rubrique subventions « politique de la ville » à l'adresse suivante : <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

Les intitulés des projets doivent être courts et saisis de la manière suivante : « Cité éducative - été 2022 + nom de l'action »

La ligne budgétaire à solliciter est : 87-ETAT-POLITIQUE-VILLE

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention au titre de Cité éducative – été 2022 est fixée au 7 juin 2022.

Pour tout autre renseignement complémentaire, les porteurs peuvent contacter :

- Pour les questions concernant les actions, la cheffe de projet opérationnel de la cité éducative :

Stéphanie MAGNE 06 12 43 27 00

stephanie.magne@ac-limoges.fr

- Pour les questions budgétaires et l'utilisation du portail Dauphin, les agents de la DDETSPP :

Dorothee SIMON 05 19 03 20 48

Marie BOURCIER 05 19 03 20 47